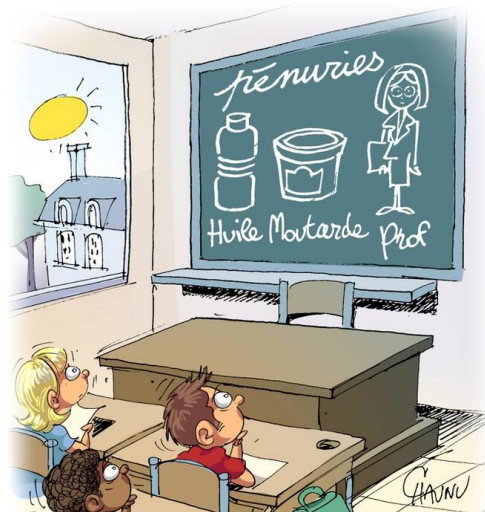


Jeudi 29 septembre 2022 : grève interprofessionnelle pour les salaires et contre la précarité.

La multiplication des statuts

Dans les établissements du second degré comme dans les écoles, des personnels aux statuts largement différents vont se côtoyer et assurer, en responsabilité, des heures de cours devant élèves, avec ou sans tutorat présent : stagiaire, AED en contrat de préprofessionnalisation, alternant.

Il va donc y avoir une "formation" des futur·es enseignant·es à deux vitesses. D'un côté des étudiant·es qui feront un stage SIPA (Stage d'Immersion et de Pratique Accompagnée) et qui auront donc une bonne formation disciplinaire et universitaire, car ils et elles auront le temps de se consacrer à leurs études et de l'autre côté les étudiant·es qui seront contractuel·les à tiers-temps et devront être présent·es en établissement et assurer des cours.



Des salaires sous le seuil de pauvreté

Le Salaire net sera de 707€ en L2, 963€ en L3 et 980€ en M1. Les AED en préprofessionnalisation sont des étudiant·es avec un contrat de 3 ans de la L2 au M1 avec observation et classe en responsabilité jusqu'à 6h en M1. Les Tiers-Temps alternant·es M1 et M2 auront un contrat annuel à tiers-temps de service (6h dans le second degré et 8h dans le premier degré) pour un salaire net de 722€. Pour rappel, le seuil de pauvreté en France est de 1102 euros en 2019 pour une personne seule. Il sera également beaucoup plus difficile pour les étudiant·es contractuel·les de préparer convenablement le concours en assurant des cours à côté.

Vers une sélection socio-économique des étudiants

C'est donc une sélection socio-économique qui s'opère et il est très probable que les étudiant·es contractuel·les, ne pouvant sereinement suivre à la fois leurs cours à l'université et préparer leurs diplômes d'un côté, et assurer la construction de séquences pédagogiques et des heures de cours face à élèves de l'autre, ne puissent obtenir le concours. Ils et elles deviendront ainsi contractuel·les enseignant·es, en ayant d'ailleurs été formé·es pour cela. Le ministère se crée ainsi à terme un « vivier » de contractuel·les auxquels il aura tout de suite accès pour combler les manques dans les établissements, qui vont grandissant. Associé à la baisse de postes au concours, cela confirme la précarisation du métier d'enseignant·e (4000 postes vacants à la rentrée 2022). Ce n'est pas en annonçant en catastrophe, un concours exceptionnel pour les contractuels dont on ne connaît ni les contenus, ni le nombre de postes ouvert qui résoudra la précarité des personnels.

Les revendications de la CGT Educ'Action

- Un concours d'accès au métier d'enseignant·e à Bac+3 suivie de deux années de formation rémunérées sous statut de fonctionnaire stagiaire, et une entrée progressive dans le métier.
- La titularisation des contractuels sans conditions de concours ou de nationalité

Plan CGT pour la jeunesse

Parce que près de la moitié des moins de 26 ans vivent sous le seuil de pauvreté en France (1102 euros en 2019 pour une personne seule), qu'un tiers renoncent à se soigner faute d'argent, que l'accès à un emploi décent est un parcours du jeune combattant, la CGT publie un plan pour la jeunesse en 10 objectifs.

La fragilité sociale et économique des moins de 26 ans était palpable bien avant 2019. En 2016 déjà, près de 21% des élèves et étudiants vivaient sous le seuil de pauvreté (Insee déc. 2018).

Pour maintenir la tête au-dessus de l'eau, 46 % d'entre eux travaillaient pendant leurs études. Le tiers des étudiants avaient renoncé à des soins ou examens médicaux par manque d'argent, selon l'Observatoire national de la vie étudiante (août 2018). Les jeunes servent de variables d'ajustement, cumulent les emplois précaires, de courte durée et faiblement rémunérés. Ils sont en moyenne deux fois plus touchés par le chômage que l'ensemble de la population.

La jeunesse est jetée en pâture à la violence de la société capitaliste et des inégalités sociales. Elle n'est plus ce temps de répit pour forger ses propres expériences et se choisir un chemin dans la vie.

Face à ce constat glaçant, la CGT présente son plan pour la jeunesse qui se décline en 10 objectifs :

<https://www.cgt.fr/actualites/france/droits-sociaux/situation-demploi-precarisee/la-cgt-un-plan-pour-les-jeunes>

Luttons contre les violences sexistes et sexuelles !

L'égalité entre les femmes et les hommes est trop souvent considérée comme acquise. A fortiori dans la Fonction publique, on a l'illusion que le statut général des fonctionnaires serait une garantie suffisante du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes. Or il n'en est rien, en raison des stéréotypes et des critères de gestion qui sont discriminants.

Dans l'Éducation nationale, 73% des agent·es sont des femmes, présentes majoritairement dans les catégories les moins bien rémunérées. S'il n'apparaît pas comme telle, c'est à cause de logiques de domination qui forment trop souvent les personnels à reproduire, à l'École, le système de domination et d'exploitation des femmes par les hommes, avec son cortège de violences.

Ils permettent aussi de s'outiller dans les relations entre personnels. Le sexisme et la violence préservent la non-mixité masculine des espaces décisionnaires ou militants.

Face aux violences sexistes et sexuelles, chacun·e se retrouve souvent démuni·e : quoi (ne pas) faire, comment ?

Ne restez pas isolé·es, il faut nous contacter !

contact69@cgteduc.fr